

- K 70000

POLICE GÉNÉRALE

PASSEPORT A L'ÉTRANGER

Département de \_\_\_\_\_

SIGNALEMENT

N<sup>o</sup>: Caumel Hippolyte  
 Profession de prop.<sup>m</sup>  
 natif de St Paul des Landes  
 demeurant à nd-  
 allant en suivi dép' de \_\_\_\_\_  
 âgé de 36 ans, taille d'un mètre 65 cent"  
 cheveux gris front ord.  
 sourcils ch. yeux ch.  
 nez neuf bouche neuf  
 barbe nd. menton rand  
 visage oval teint ord.

SIGNES PARTICULIERS

PIÈCES DÉPOSÉES

Fait à Murillac, le 16 juillet 1927  
mil neuf cent \_\_\_\_\_

Signature des témoins :

Signature du porteur :

H. Caumel

N<sup>o</sup> 33 du Registre.

Julles 1927

M. du Cantal

Le Prefet

Caumel Hippolyte  
Paul des Landes, Canton  
Murillac, département

Je prie de vouloir  
pour me rendre en  
personnelle

Antoine le Prefet,  
tr. respectueux

H. Caumel

Mairie de St Paul-des-  
demande de Monsieur  
de 36 ans, propriétaire,  
-Landes, certifie que  
les données sont exactes  
le passeport sollicité doit

le 16 juillet 1927

Caumel



- K 70000

S<sup>t</sup>-Paul-des-Landes le 16 juillet 1927



A Monsieur le Prefet du Cantal  
à Aurillac



Monsieur le Prefet,  
Je soussigné Caumel Hippolyte  
proprietaire demeurant à S<sup>t</sup>-Paul-des-Landes, Canton  
sud et Arrondissement d'Aurillac, département  
du Cantal.

Je l'honneur de vous prier de vouloir  
bien me delivrer un passeport pour me rendre en  
Suisse, pour affaires personnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Prefet,  
l'assurance de mes sentiments respectueux.

H. Caumel

AVIS du Maire

Le Maire de la commune de S<sup>t</sup>-Paul-des-  
Landes soussigné, vu la demande de Monsieur  
Caumel Hippolyte, âgé de 86 ans, proprietaire,  
domicilié à S<sup>t</sup>-Paul-des-Landes, certifie que  
les raisons ci-dessus invoquées sont exactes  
et qu'à son avis le passeport sollicité doit  
être delivré.

Fait à S<sup>t</sup>-Paul-des-Landes le 16 juillet 1927

Pour le Maire empêché

Le Conseiller M <sup>Paul</sup> délégué Caumel

